

député devrait au moins suivre l'ordre chronologique.

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, le compte rendu officiel révélera, je crois, que nous discussions non seulement de l'opportunité de faire une enquête sur l'affaire Spencer, mais aussi d'en faire une sur la sécurité nationale en général. La décision a été prise lundi—ou du moins c'est alors qu'on l'a annoncée—mais la question a sûrement été discutée au cours du débat.

M. Winkler: Il n'y a pas de doute là-dessus.

M. Nielsen: Le premier ministre a institué une commission d'enquête sur l'affaire Spencer. Il a annoncé de plus une autre enquête sur l'ensemble de la sécurité nationale.

Le très hon. M. Pearson: Les procédures de sécurité.

M. Nielsen: Oui, les procédures de sécurité. Le ministre de la Justice accuse le chef de l'opposition de n'avoir pas traité convenablement l'affaire Munsinger du temps qu'il était premier ministre. Il l'a accusé vendredi dernier d'avoir joué un rôle dans l'affaire Munsinger. Le chef de l'opposition a proposé qu'on inscrive l'affaire Munsinger à l'ordre du jour. Le premier ministre l'a sûrement remarqué, puisqu'il y a fait allusion hier, mais de façon étrange et contournée. Le premier ministre parle maintenant d'une troisième Commission royale d'enquête dans le même domaine.

Une voix: Non, non.

M. Nielsen: Oui, oui. En annonçant lundi dernier la création d'une commission d'enquête sur les procédures de sécurité, le premier ministre a dit bien clairement que cette commission serait habilitée à faire enquête sur l'ensemble des procédures de sécurité et sur leur efficacité. Le ministre de la Justice déclare maintenant, au sujet de l'affaire Munsinger, qu'il s'agit d'une affaire mettant véritablement en péril la sécurité de l'État.

Le premier ministre a déclaré que la seconde commission dont il a annoncé l'établissement lundi examinera tout le domaine de la procédure en matière de sécurité. Si, sans avoir consulté le dossier, le ministre de la Justice a raison et qu'il s'agit d'une affaire fondée portant sur la sécurité, pourquoi ne pas la déférer à la seconde commission établie par le premier ministre lundi dernier? Le ministre de la Justice a critiqué la façon dont le chef de l'opposition, lorsqu'il était premier ministre, s'est occupé des aspects de l'affaire concernant la sécurité. Il convient de la rattacher à l'enquête générale annoncée par le premier ministre. Il n'a pas, sauf

erreur, parlé des aspects moraux, jugeant sans doute qu'ils ne sont pas de sa compétence. D'après l'annonce faite par le premier ministre lundi dernier, les déclarations du ministre de la Justice en tant que telles seraient examinées lors de l'enquête établie par le gouvernement sur les mesures de sécurité. Le premier ministre le savait et le ministre de la Justice aussi. Mais le ministre ne pouvait attendre...

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, je voudrais, en toute déférence, prendre la parole sur une question du Règlement. Il me semble que le député parle de tout, sauf de ce qui pourrait se rapporter à une prétendue question de privilège. Il affirme que cette affaire ne devrait pas être déferée à la commission d'enquête que mon très honorable ami a proposée ce matin, mais à une autre commission d'enquête. Ce serait peut-être une question intéressante à débattre...

M. Nielsen: Le premier ministre l'a effectivement proposé.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, je parle au sujet d'un rappel au Règlement qui a trait à la procédure. J'ai écouté très attentivement l'honorable vis-à-vis, mais je crois que les mêmes normes devraient s'appliquer aux deux côtés de la Chambre.

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement...

L'hon. M. Pickersgill: Voici mon rappel au Règlement.

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. La Chambre est saisie d'un rappel au Règlement.

M. MacInnis: Alors je pose la question de privilège, M. l'Orateur.

M. l'Orateur: Pourquoi ne pas permettre au ministre d'exposer son rappel au Règlement, après quoi je donnerai la parole au député?

M. MacInnis: Ma question de privilège découle des observations que vient de faire le ministre des Transports.

M. l'Orateur: Je permettrai au député de poser sa question de privilège, lorsque le ministre aura terminé ses observations.

M. MacInnis: Je signale à Votre Honneur que, d'après le Règlement, un député doit poser la question de privilège immédiatement. Je veux la poser par suite des remarques du ministre des Transports.